



# **RESPONSIVE FOREST GOVERNANCE INITIATIVE (RFGI): L'INITIATIVE POUR LA GOUVERNANCE DEMOCRATIQUE DES FORÊTS (RFGI)**

**MANUEL DE RECHERCHE SUR LE CHOIX ET LA RECONNAISSANCE  
Document de travail provisoire  
15 Décembre 2011**

**Jesse C. Ribot**

**Le RFGI est un programme conduit par :  
Le Conseil pour le Développement de la Recherche en Sciences Sociales en Afrique (CODESRIA)  
Le Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre et le Bureau de l'Afrique de l'est et Australe de  
l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN)  
L'Université d'Illinois à Urbana Champaign (UIUC)**

**Financé par :  
L'Agence Suédoise de Développement International (ASDI)**

**Remerciements :**

Sincères remerciements à Ashish Aggarwal, Emily Anderson, Dan Brockington, Sumana Datta, Prakash Kashwan, and James Murombedzi pour leurs excellents commentaires constructifs sur ce document.

**Personnes à contacter :**

Ebrima Sall, Secrétaire Exécutif du CODESRIA. Contact: Ebrima.Sall@codesria.sn.

Jesse Ribot, Professeur de Géographie et directeur de Social Dimensions of Environmental Policy (SDEP) initiative à l'Université de l'Illinois. Contact: Ribot@Illinois.edu.

Edmund Barrow, Conseiller Forestier Régional – Afrique, du Programme de Conservation de la Forêt de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). Contact: Edmund.Barrow@iucn.org.

**Traduit de l'anglais par :  
Bakary Doucouré & Jacques Pollini**

## I. LE MANUEL DE RECHERCHE ET VOS TACHES

Ce document fournit un aperçu général des objectifs de recherche et des méthodes du programme RFGI. Ces méthodes seront discutées, révisées, développées davantage et adaptées aux besoins spécifiques de chaque pays ciblé par RFGI, lors de la réunion portant sur les méthodes de recherche qui se tiendra à l'île de Gorée (au large de Dakar, au Sénégal), du 9 au 13 Janvier 2012. Les équipes de recherche et les chercheurs individuels devraient utiliser ce document comme un guide pour l'élaboration de leurs protocoles de recherche, qu'ils présenteront lors de cette réunion. Chaque chercheur élaborera une proposition de recherche révisée sur la base de sa proposition initiale si elle a été acceptée, en tenant compte des commentaires de l'équipe RFGI. Il sera attendu des chercheurs individuels (ceux qui ne font pas partie d'une équipe nationale) qu'ils étudient en profondeur un des aspects du programme de recherche décrits dans ce document. Ne pouvant pas couvrir tous les domaines de recherche, vous devrez sélectionner la partie qui correspond le mieux à votre cas. Nous espérons toutefois que vous couvrirez aussi d'autres aspects du programme même si c'est de manière moins approfondie. Votre recherche devrait être orientée vers un sujet précis mais aussi être contextualisée. Si vous choisissez de mettre davantage l'accent sur la politique du choix, faites-le de manière approfondie. Nous espérons que vous placerez ensuite votre analyse dans le contexte plus large des données et de vos observations relatives aux effets de la reconnaissance. Ou, si vous choisissez de passer beaucoup de temps sur le terrain pour étudier les effets de la reconnaissance, nous espérons que vous ferez cela en profondeur et que vous procéderez à une analyse moins approfondie mais cependant rigoureuse de la question du choix.

Les équipes de recherche dans chaque pays (au Burkina Faso, Cameroun, Ghana, Ouganda et Sénégal) sont appelées à couvrir l'ensemble du programme RFGI, en divisant le travail au sein de l'équipe afin d'atteindre le but visé. Le chef d'équipe du pays sera chargé d'élaborer un plan de travail afin d'assurer la complémentarité entre les études de cas, de telle sorte que tout le programme RFGI soit abordé, notamment les aspects relatifs au choix et à la reconnaissance. Chaque membre de l'équipe devra également avoir un projet de recherche individuel. Le chef d'équipe de chaque pays devra également développer les outils de base nécessaires à toute l'équipe (avec l'aide de celle-ci). Pour l'atelier méthodologique, le chef d'équipe devra présenter un aperçu de l'état du REDD+ (Réduction des émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts) dans son pays, un aperçu des interventions relatives à l'adaptation et au changement climatique, une justification des cas choisis par l'équipe, une justification des rôles de chaque membre de l'équipe, et un plan de travail général afin d'assurer une bonne complémentarité entre les études individuelles. Les chercheurs trouveront dans le modèle en annexe A des suggestions et indications pour la rédaction de leur proposition de recherche.

Chaque chercheur doit mener une recherche sur des questions fondamentales relatives aux effets du REDD sur la démocratie locale et/ou aux interventions pour l'adaptation au changement climatique. Il est attendu que chaque chercheur élabore ses propres hypothèses et formule ses principales questions en lien avec le programme RFGI. La recherche que vous conduisez doit être personnelle. Elle doit correspondre à votre profond intérêt et votre passion en rapport avec les thématiques du programme RFGI et des terrains spécifiques. Bien que le programme RFGI traite des questions centrales relatives au choix institutionnel et aux effets de la reconnaissance sur la représentation, la citoyenneté et le champ public, le programme vous laisse la possibilité de vous concentrer sur le sujet qui a le plus d'intérêt pour vous. La recherche dans laquelle vous choisissez de vous engager doit présenter un intérêt pour vous durant une année et demie. Vous serez amené à réaliser la recherche, à rédiger des articles, à réviser ces articles en fonction des commentaires des autres chercheurs du programme et de l'équipe centrale, à les réviser encore et encore (et encore si besoin est) jusqu'à ce que votre rapport soit d'une qualité suffisante pour une

publication internationale, dans le cadre de la série des articles ponctuels du CODESRIA-UIUC-UICN. Nous allons continuer à vous demander de corriger vos documents préliminaires jusqu'à ce qu'ils puissent être publiés dans des revues scientifiques internationales à comité de lecture. À la fin du programme de recherche RFGI, nous espérons que chacun d'entre vous aura conduit et publié un article de niveau international.

## **II. Présentation et objectifs du RFGI**

L'Initiative pour la gouvernance démocratique des forêts (RFGI en anglais) est un programme de recherche sur la gouvernance environnementale adoptant une approche comparative et mis en œuvre par le CODESRIA, l'UICN et l'Université de l'Illinois. Il se concentre sur l'instauration d'une décentralisation réactive et redevable dans le secteur forestier, afin de renforcer la représentation des populations rurales forestières dans les processus de prise de décision des gouvernements locaux. Nous définissons la démocratie comme un gouvernement qui est «réactif» et «redevable» vis-à-vis des personnes -ainsi, le programme RFGI favorise l'émergence et la consolidation de la démocratie locale à travers et pour le secteur forestier. Il vise à renforcer et aider l'institutionnalisation élargie des processus réactifs et redevables de gouvernance locale, afin de réduire la vulnérabilité, augmenter le bien-être local, et améliorer la gestion des forêts. RFGI espère parvenir à cela en développant des sauvegardes sociales et en proposant des lignes directrices pour assurer la mise en œuvre juste et équitable des mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. En ce qui concerne les études de cas préliminaires ou exploratoires, le programme mettra l'accent sur la Réduction des Emissions dues à la Déforestation et la Dégradation des forêts (REDD +), mécanisme qui touche les préoccupations relatives à l'atténuation du changement climatique. Certaines études de cas du RFGI pourraient aussi permettre d'explorer les interventions en milieu rural relatives à l'adaptation au changement climatique.

Le « REDD+ » est un programme mondial de décaissement de fonds destiné principalement à payer les gouvernements nationaux dans les pays en développement, afin de réduire les émissions de carbone des forêts (ONU-REDD 2009:4). Pour réussir, le « REDD+ » requiert l'existence d'institutions locales permanentes et capables d'intégrer les besoins locaux dans les objectifs nationaux et internationaux, bien qu'il existe un risque que le « REDD+ » privilégie les exigences nationales de séquestration du carbone par rapport aux besoins locaux. Dans le monde entier, des Etats ont introduit des réformes de décentralisation qui aspirent à rendre les gouvernements locaux réactifs aux besoins et aspirations des citoyens et redevables envers ces derniers, de manière à améliorer l'équité, la provision de services et la gestion des ressources. Les ressources naturelles, en particulier les forêts, jouent un rôle important dans ces réformes, car elles fournissent aux gouvernements locaux et aux populations locales les recettes et les revenus dont ils ont besoin, la richesse et les moyens de subsistance. A l'inverse, des gouvernements locaux réactifs peuvent fournir aux populations dépendantes des ressources la flexibilité dont elles ont besoin pour gérer, s'adapter et rester résilientes dans un environnement en mutation.

À ce jour, toutefois, les professionnels de la gestion des ressources naturelles des gouvernements et de la société civile ont rarement capitalisé sur les fonctions du gouvernement local représentatif, y compris sa durabilité institutionnelle (ou permanence) et l'étendue de sa couverture géographique (afin d'envisager le passage à grande échelle). Ces professionnels n'ont souvent pas les compétences techniques et organisationnelles nécessaires pour évaluer le potentiel des gouvernements locaux démocratiques, structurer la décentralisation forestière de manière à assurer équité et efficacité, relever les défis de mise en œuvre, ou identifier et bénéficier des opportunités offertes par le gouvernement local démocratique. Bien qu'il y ait des exemples de réussite dans de nombreux pays, la décentralisation dans le secteur forestier est encore loin de tenir toutes ses promesses.

Des institutions locales représentatives permanentes seront les ingrédients nécessaires à la réussite durable de toute stratégie relative au REDD et à l'adaptation au changement climatique. S'appuyant sur des recherches et expériences de décentralisation nouvelles ou déjà existantes, le programme RFGI identifiera des voies permettant la mise en œuvre de la décentralisation et le renforcement des liens entre décentralisation et attitudes réactives, redevables et pro-pauvres, au niveau local. Il permettra d'évaluer les conditions dans lesquelles les autorités centrales délèguent des pouvoirs significatifs de gestion et d'utilisation des forêts aux gouvernements locaux. Il permettra d'évaluer les conditions permettant aux collectivités locales de s'engager dans une gestion forestière saine soutenant les activités de lutte contre la pauvreté et les investissements. RFGI vise à permettre aux gouvernements locaux de jouer leur rôle intégrateur dans le développement rural et la gestion des ressources naturelles, en servant comme levier institutionnel pour la généralisation de la participation locale dans la prise de décision publique. Aussi, le projet va systématiquement appuyer des jeunes chercheurs et experts des politiques nationales afin de former une nouvelle génération d'analystes des politiques et de la gouvernance environnementale fonctionnant en réseau à l'échelle de toute l'Afrique.

RFGI testera et procurera aux décideurs et praticiens du secteur forestier un manuel permettant d'évaluer, améliorer et contrôler les effets des politiques forestières et des projets sur la réactivité locale et la redevabilité des institutions de gouvernance forestière, à travers :

- a) l'identification des caractéristiques des décideurs institutionnels locaux réactifs et redevables,
- b) l'élaboration d'indicateurs (variables mesurables) relatifs à la présence et la qualité de ces caractéristiques,
- c) la mise à disposition de méthodes permettant de mesurer ces indicateurs, et
- d) la mise à disposition de lignes directrices pour la mesure des indicateurs et leur utilisation dans l'évaluation et la conception des interventions.

Un Manuel de gouvernance forestière réactive (Manuel RFG) présentera ces indicateurs ainsi que des lignes directrices pour les mesurer, analyser les données et concevoir des politiques. Ce manuel devrait favoriser des décisions forestières qui apportent systématiquement des bénéfices aux communautés locales, qui sont pro-pauvres, et qui rectifient les biais habituels comme l'exclusion des femmes, des minorités et des migrants. Le Manuel RFG vise à permettre aux praticiens et analystes des politiques de s'assurer que les politiques et les projets appuient des processus locaux permettant la prise de décision réactive et redevable. Le RFGI testera la facilité d'utilisation des indicateurs et des lignes directrices du Manuel RFG et leur efficacité dans une variété de pays. Un Manuel de Suivi Communautaire (Manuel SC) sera élaboré pour accompagner le Manuel RFG afin que les collectivités puissent évaluer et tirer des leçons des processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques. Le « RFGI » pourra affiner les manuels RFG et SC pour une large diffusion et utilisation.

Le « RFGI » travaillera dans dix pays africains et pendant cinq ans. La phase I correspond à trois ans de recherches et d'analyses empiriques en profondeur qui seront utilisées pour l'élaboration et le test des Manuels RFG et SC. La phase II va durer deux ans, afin de compléter et d'affiner les manuels, tirer des leçons de la pratique, et diffuser les manuels pour leur utilisation par les praticiens de la gestion des forêts. La phase I du RFGI évaluera les effets du REDD sur la démocratie à travers des évaluations de la gouvernance environnementale locale (LEGAS en anglais). Ce sont les études du «choix» et de la «reconnaissance» décrites dans ce document.

Ce document présente les lignes directrices de la recherche pour la phase I de l'approche LEGAS. Cette approche se concentrera sur les effets du REDD sur la représentation en milieu rural. La recherche décrira et expliquera: 1) l'état actuel de la représentation en milieu

rural dans le secteur forestier, 2) les manières par lesquelles les interventions REDD appuient ou ébranlent la représentation en milieu rural, et 3) les effets de la représentation en milieu rural sur la pratique et les résultats REDD. L'accent sera mis sur les deux premiers points. L'approche LEGAS va 1) produire les données de base permettant de concevoir un Manuel de gouvernance forestière réactive, et 2) fournir une mesure de référence permettant d'évaluer jusqu'à quel point les praticiens sont en mesure d'évaluer la gouvernance forestière locale en utilisant le Manuel RFG.

### **III. L'objet d'étude : le REDD et l'adaptation au climat**

Etant donné que la mise en œuvre du « REDD + » commence à peine, le programme RFGI étudiera des projets et des politiques existants qui se préparent pour le REDD ou partagent des éléments avec les interventions REDD, telles que l'échange de carbone et le Paiement de Services Ecosystémiques (PSE) dans le secteur forestier. Le REDD présente toutefois des spécificités qui sont décrites en annexe F. Il est fondamentalement axé sur le marché dans la mesure où une entité (un gouvernement) en paye une autre (un autre gouvernement ou une entité privée / non-gouvernementale) pour réaliser une opération de stockage de carbone. Par conséquent, l'une de ses caractéristiques principales sera le développement de systèmes de commercialisation des ressources naturelles en tant que valeurs de conservation. Ainsi les interventions présentant des analogies avec le REDD comprennent les programmes de type PSE et les échanges marchands de carbone. RFGI veut saisir, par son analyse, les effets sur la représentation de ces approches fondées sur le marché. Quelques chercheurs RFGI peuvent également choisir de se concentrer sur les interventions liées à l'adaptation au changement climatique. Celles-ci ressemblent davantage à des programmes de développement ordinaires et beaucoup sont déjà en cours. Il s'agit souvent de projets qui existaient depuis longtemps et ont été rebaptisés adaptation. L'objet sera, pour l'étude de ces projets comme pour l'étude des interventions REDD, de voir comment les donateurs, les gouvernements et les agences de développement - par l'intermédiaire de leur règles et de leurs projets – comprennent et réalisent des activités d'appui à la représentation dans leurs interventions. Le programme RFGI voudrait, à des fins comparatives, réaliser quelques études de cas sur ces interventions non basées sur le marché. Ainsi, il étudiera quelques interventions relatives à l'adaptation parmi l'ensemble des études de cas traités. Il ya beaucoup à apprendre de ces autres programmes concernant les types de soutien possibles pour la représentation.

Ce document présente le REDD comme étant le centre de notre recherche et de notre analyse. L'adaptation au changement climatique est mentionnée seulement en passant. Le REDD est le centre d'intérêt principal du programme RFGI. La recherche sur le choix et la reconnaissance peut tout aussi bien s'appliquer à l'adaptation qu'au REDD. Par conséquent, ces lignes directrices sont applicables dans les deux cas.

### **IV. Définir la démocratie et la représentation**

Cette section décrit la base théorique du cadre de recherche. Elle commence par la définition des termes importants (voir aussi le glossaire) à travers la discussion d'un modèle politique de la représentation. La section suivante présente le cadre théorique du choix et de la reconnaissance qui sera utilisé pour organiser la recherche.

#### **A. Démocratie, représentation et résultats : un modèle politique de la représentation**

La redevabilité démocratique est la capacité d'une population à sanctionner ses dirigeants. La représentation est au cœur des démocraties modernes et se réalise lorsque les dirigeants sont réactifs vis-à-vis de la population et lorsque les personnes relevant de leur circonscription sont en mesure de leur demander des comptes (Manin, Stokes et Przewski 1999). Le RFGI se concentre sur la représentation locale qui, en se basant sur la définition ci-dessus, est constituée des éléments suivants: des dirigeants locaux qui sont redevables

envers la population et qui détiennent des pouvoirs leur permettant de répondre aux besoins et aspirations des gens.

Pour le RFGI, nous utiliserons un modèle politique de base de la représentation (à la suite de Manin, Przeworski et Stokes 1999) afin de comprendre les relations entre l'autorité et les populations locales telles que déterminées par le REDD. Dans ce modèle, la représentation est au cœur d'un processus politique cyclique et positif qui lie les citoyens au gouvernement (ou à toute autre autorité qui gouverne), à travers la redevabilité et la réactivité. La représentation en politique requiert la voix et la sanction – qui sont les moyens de la redevabilité -afin de guider et discipliner un gouvernement fort, efficace et réactif. La redevabilité et la réactivité sont les éléments constitutifs de la représentation démocratique et donnent lieu à un bon gouvernement et / ou une bonne gouvernance (Manin, Przeworski et Stokes 1999:2).

Un gouvernement (ou toute autre autorité) est représentatif quand il est réactif et / ou redevable vis-à-vis de ses citoyens. Manin, Przeworski et Stokes (1999:2) affirment : «Un gouvernement est» réactif » s'il adopte des politiques signalées comme préférées par les citoyens .... Les gouvernements sont « redevables » si les citoyens peuvent les sanctionner de manière appropriée. Dans le processus politique, des préférences exprimées par divers signaux (concernant les opinions, perspectives, intérêts, et besoins des citoyens) deviennent des mandats et sont traduits par les responsables gouvernementaux en politiques, puis en résultats qui génèrent une nouvelle série de jugements et préférences de la part des citoyens (figure 1). À cet égard, la réactivité est la traduction de signaux en politiques, et la redevabilité est le lien entre résultats et sanctions. La redevabilité se manifeste dans la capacité des citoyens à surveiller et sanctionner les décisions et actions jugées indésirables (Manin, Przeworski et Stokes 1999:2). La réactivité requiert des pouvoirs et des aptitudes qui permettent aux autorités de réagir et de traduire des signaux en politiques (voir aussi Crook et Sverrisson 2001; Overdevest 2000). Notez que la réactivité comprend toute la gamme du jeu bureaucratique et l'aptitude du gouvernement à tenir la bureaucratie responsable devant lui (voir Yilmaz et al. 2011 sur les relations de redevabilité bureaucratique).

La redevabilité est une relation dans laquelle un acteur ou groupe d'acteurs est capable de mettre en échec le pouvoir d'un autre - constituant un contre-pouvoir (Agrawal et Ribot 1999). Elle est généralement divisée entre: 1) l'impératif de répondre (*answerability*), c'est-à-dire l'obligation d'une partie d'expliquer et justifier ses actions à une autre partie, et 2) le pouvoir de sanction (*enforcement*), ou capacité d'une partie à en sanctionner une autre lorsque les explications sont jugées inadéquates (Brinkerhoff 2001:2-3; Ackerman 2003:448; Goetz et Jenkins 2005:8; Bovens 2006:9). Goetz et Jenkins (2005:8) relèvent que la redevabilité est «aussi bien quelque chose qui concerne le débat public et la discussion qu'une pure imposition de la volonté, » et que l'impératif de répondre (*answerability*) et le pouvoir de sanction (*enforcement*) sont ses composantes nécessaires, sans qu'aucune d'elles ne se suffise prise séparément. L'impératif de répondre comprend l'explication et l'information. Le pouvoir de sanction est constitué à travers des sanctions positives et négatives (Przeworski, Stokes et Manin, 1999).

La redevabilité est un élément de définition important des systèmes politiques (Agrawal et Ribot 1999). Différents systèmes de droit se distinguent par la manière dont se manifeste la redevabilité. Ceux pour lesquels la redevabilité se fait devant leur peuple peuvent être qualifiés de démocratiques ou représentatifs. Les autres peuvent être classés dans diverses catégories (dictature bénigne, fasciste, autoritaire, totalitaire, etc.). La démocratie est produite par des types spécifiques de relations de redevabilité. La redevabilité est le mécanisme qui lie les citoyens à l'Etat et elle crée un espace pour l'expression de points de vue locaux et la contestation des actions de l'état. La redevabilité d'un Gouvernement devant son peuple est donc le mécanisme qui permet à la représentation de jouer son rôle en matière d'équité. Bien sûr, sans pouvoirs, les autorités redevables ne peuvent pas faire

grand-chose. Ainsi, c'est cette combinaison de redevabilité et de pouvoir qui permet le type de réponse qui caractérise un régime représentatif - et donc capable de traiter et façonner les questions d'égalité et d'équité (même si un grand nombre de régimes ne le font pas).

En somme, en étudiant les effets du REDD sur la représentation, nous aurons besoin de nous focaliser sur 1) quelles autorités sont présentes dans l'arène locale, et lesquelles détiennent des pouvoirs sur les ressources en rapport avec ou pertinentes pour le REDD ? 2) quels mécanismes de redevabilité sont en place et peuvent être exercés en relation avec la réactivité de ces autorités ? 3) quels pouvoirs ces autorités détiennent-elles afin d'être en mesure de répondre aux demandes lorsqu'elles sont tenues de rendre compte ? Et 4) quels pouvoirs (connaissances et moyens) les citoyens (ou sujets si les gens ne détiennent pas de pouvoir ; voir Mamdani 1996) possèdent-ils pour amener les dirigeants à rendre compte. Le programme RFGI examinera comment ces variables (autorités, règles et procédures, distribution des pouvoirs et des ressources) étaient configurées avant le REDD, modifiées par celui-ci, et configurées à nouveau après les interventions REDD.

## **V. Définir le choix et de la reconnaissance**

Les interventions REDD constituent un ensemble de politiques conçues dans l'arène internationale et adoptées par les Etats-nations. Les politiques REDD sont prises en charge et promues par les bailleurs de fonds et les ONG internationales. Elles peuvent prendre de nombreuses formes. Le RFGI mettra l'accent sur les paiements pour services écosystémiques visant la gestion des forêts pour la séquestration de carbone. Comme les gouvernements, les grandes ONG et les agences internationales de développement traduisent ces politiques en pratique. Ceci les conduit à faire un certain nombre de choix qui ont un effet sur la représentation locale. Elles choisissent quels pouvoirs vont être tenus par les autorités locales et quelles autorités locales seront renforcées et habilitées à prendre des décisions liées au REDD - que ce soit pour leur propre bien ou pour le compte des populations locales. Ces choix déterminent pour une grande part l'architecture puis les effets du REDD et d'autres mécanismes de paiements pour services écosystémiques (PSE). Les décisions prises par les organismes d'intervention constituent une grande partie de l'histoire politique. C'est pour cela que le RFGI met l'accent sur le choix. Le choix constitue une «reconnaissance» des acteurs locaux. Les institutions habilitées par ces choix sont renforcées par les donateurs, les ONG et les gouvernements, et les partenaires de ces derniers. C'est en ce sens que nous les qualifions de « reconnues ». Le programme RFGI étudiera à la fois les choix effectués et les effets de la reconnaissance qui en découle sur la démocratie locale.

### **A. Définir le choix**

Le REDD est un ensemble de politiques – ou de décisions prises par des acteurs puissants et qui changent la nature et la répartition des règles et des pouvoirs sur les ressources liées à la forêt. RFGI s'intéresse aux décisions politiques du REDD et leurs effets sur la représentation. Nous appelons ces décisions «choix». Une fois qu'un choix politique a été fait, il change les pouvoirs entre les acteurs en modifiant qui peut prendre des décisions et qui peut en bénéficier. Les décideurs politiques choisissent les acteurs locaux à travers lesquels ils s'engagent et les pouvoirs qu'ils détiendront. Ce choix est un acte de reconnaissance, et cette reconnaissance a des effets (voir Ribot, Chhatre et Lankina 2008).

Nous cherchons à savoir pourquoi et comment les organismes d'intervention (les gouvernements, les agences de développement et les grandes ONG) élaborent des politiques et prennent des décisions programmatiques. Lorsque ces organismes de niveau

supérieur élaborent des politiques et conçoivent des projets, ils le font en ayant à l'esprit des objectifs et des hypothèses relatives à la manière d'opérationnaliser ces objectifs –de manière à utiliser les instruments à leur disposition pour réaliser des actions. Les objectifs des agents d'intervention comprennent généralement un soutien à la participation locale ou à la démocratie / représentation. L'objectif principal dans l'étude du «choix» est de comprendre comment la représentation est comprise et opérationnalisée par les agents d'intervention. Quelle est la logique par laquelle ces agents traduisent leurs objectifs dans les pratiques politiques? En comprenant cette logique, nous pouvons plus tard aider les agents qui interviennent à améliorer leur projet et la conception et mise en œuvre des politiques.

Pour comprendre le «choix», nous devons commencer par observer quels choix sont faits. Qui ces politiques et projets choisissent-ils de renforcer et comment procèdent-ils ? Quelles institutions locales choisissent-ils comme interlocuteurs? A quels groupes et individus transfèrent-ils des ressources et droits ou demandent-ils que ces ressources et droits soient transférés? La deuxième étape consiste à comprendre pourquoi ils font ces choix. La participation ou la représentation font-elles même partie de leur pensée? D'où cela vient-il? S'agit-il d'un élément essentiel ou est-ce venu après? Quels sont les modèles et les hypothèses des décideurs et concepteurs de politiques lorsqu'ils élaborent leurs programmes? Comment comprennent-ils la démocratie et la participation? Quels sont les éléments qu'ils considèrent comme étant essentiels à mettre en place ou à renforcer afin d'instaurer la démocratie et la participation ? Comment considèrent-ils la redevabilité? Leurs hypothèses les conduisent-ils à concevoir des politiques et des projets ayant de fortes chances de soutenir la représentation locale durable et une participation significative? La recherche sur le choix expliquera les choix réalisés par les acteurs étatiques et non étatiques lorsqu'ils décident de donner des pouvoirs aux institutions locales : à qui donnent-ils des pouvoirs et quels pouvoirs donnent-ils ?

## **B. Définir la reconnaissance**

La «reconnaissance» concerne les effets des choix des politiques et des projets sur la démocratie locale. La reconnaissance est ce que les choix produisent sur le terrain. Une fois choisie, à travers le partenariat, le renforcement ou délégation de pouvoirs, l'engagement ou la contractualisation, une institution locale est reconnue. Nous nous intéressons aux effets de cette reconnaissance sur la représentation. Tout d'abord, nous avons besoin de caractériser ce qu'est la reconnaissance - quels pouvoirs sont transférés à qui ? Quels changements dans le droit et la pratique ont lieu ? Ensuite, nous devons comprendre les effets de ces changements sur les trois principaux éléments de la pratique démocratique: la représentation, la citoyenneté et le champ public. Est-ce qu'ils renforcent les institutions et les pratiques représentatives locales ? Est-ce qu'ils inspirent ou permettent aux populations locales de s'engager en tant que citoyens ? Et procurent-ils aux dirigeants locaux les pouvoirs nécessaires pour qu'il y ait un champ public de prise de décision approprié, c'est-à-dire suffisant et suffisamment signifiant pour engager un processus démocratique ? Est-ce qu'ils fournissent aux populations locales les capacités de base (à la Sen et Nussbaum, 1993; McDermott, Mohanty et Schreckenber 2011:9) leur permettant de s'engager en tant que citoyens?

La littérature concernant les «politiques de reconnaissance » (à la Taylor 1994) permet d'explorer les moments où un acteur en reconnaît un autre à travers le transfert d'une certaine forme de pouvoir à cette autorité ou cet individu. La relation ne concerne pas seulement la relation binaire entre les acteurs au sommet (niveau supranational) et les autorités infranationales. L'Etat, le bailleur de fonds ou l'ONG internationale reconnaît et est reconnu par les acteurs locaux avec lesquels il cherche un partenariat ou à qui il cherche à donner du pouvoir, dans une sorte de «contrat» qui lie une autorité à une autre (cf. Sikor et Lund 2009:1). Cet acte de reconnaissance mutuelle et le partage ou transfert du pouvoir, ou



même le rattachement de ces acteurs comme prolongements de l'Etat, des bailleurs de fonds ou des organismes internationaux, remodèle ensuite la relation entre les acteurs recevant les nouveaux pouvoirs et les populations avec lesquelles ils interagissent ou qu'ils dominent ou gouvernent (par exemple, le «double mandat» de Lugard 1926; Chanock 1991). Il y a un effet de reconnaissance en cascade lorsque des institutions en amont reconnaissent des organismes en aval, transformant leurs relations avec les acteurs locaux.

Les Etats, les institutions nationales et internationales, sont constamment engagés dans la reconnaissance d'autorités existantes ou nouvelles dans le monde. Ce faisant, ils créent, renforcent et affaiblissent ces autorités. Par ce processus, ils produisent et détruisent différentes formes d'autorité et le règne de ces autorités sur leurs populations constituantes. Une telle reconnaissance est au cœur des réformes dites de «décentralisation» et de toute intervention d'acteurs de plus haut niveau après d'autorités dans l'arène locale. La littérature sur la reconnaissance fournit quelques clarifications concernant les effets des choix sur les autorités qui sont reconnues.

Pour tirer profit de la littérature sur la reconnaissance, ce cadre de recherche déplace le centre d'intérêt des débats sur la reconnaissance de deux façons: 1) de la reconnaissance de la *culture* et des *identités* vers la reconnaissance de *l'autorité*, et 2) de la vision de Taylor de la reconnaissance comme émancipation à une vision plus ambiguë ou la reconnaissance a des conséquences positives et négatives sur la démocratie. Nous trouvons que les critiques par Fraser (2000), Tully (2000), Markell (2000), et Povinelli (2002) du concept de reconnaissance selon Taylor font la lumière sur les effets émancipateurs ou privatifs de la reconnaissance de différents types d'autorités. La littérature sur la reconnaissance fournit des outils conceptuels permettant d'analyser la production d'autorité locale démocratique par les réformes de «décentralisation démocratique» (voir Ribot 2011 et Ribot, Chhatre et Lankina 2008 pour plus de détails).

En résumé, nous voyons, à travers la littérature sur la reconnaissance, que lorsqu'un organisme est reconnu pour représenter des cultures et identités locales, cet organisme devient une autorité. Mais cet organisme ne reflète qu'une interprétation, parfois étroite, de l'ensemble du groupe. Par conséquent, en choisissant une autorité pour représenter un groupe marginalisé ethnique, autochtone ou racial, cette autorité peut créer une définition de ce groupe, ainsi que ses appartenances et l'exclusion, et ce qui fait qu'il est authentique ou l'inauthentique, ce qui débouche sur de nouvelles formes d'inclusion et d'exclusion. L'octroi de nouveaux pouvoirs à une autorité pour promouvoir ce groupe peut ensuite réifier l'identité du groupe et, ce faisant, créer de nouvelles injustices. (Voir, par exemple Povinelli 2002.) Ainsi la reconnaissance risque d'entraîner une appartenance diminuée si elle ne se préoccupe pas de la question plus large de la représentation. En outre, la reconnaissance peut remodeler l'appartenance et l'exclusion. Les révélations de cette nature sont à l'origine de l'utilisation du concept de reconnaissance dans ce programme.

Nous utilisons le concept de «reconnaissance» afin de mieux comprendre les effets du choix d'une combinaison particulière d'autorités locales, et d'une combinaison particulière de pouvoirs à transférer, sur la représentation, la citoyenneté (ou l'appartenance de façon plus générale), et le champ public (les pouvoirs qui sont détenus publiquement). La reconnaissance des différentes formes d'autorité locale implique différents résultats en termes de développement et d'équité. Savoir pourquoi des choix particuliers sont faits aide à relier les résultats découlant de ces choix au processus d'élaboration des projets et des politiques, de manière à les interroger et les influencer. Comprendre leurs effets aide à identifier les approches les plus susceptibles de renforcer la démocratie locale tout en répondant aux besoins des populations locales et des objectifs plus larges du développement.

## **VI. Revue de la littérature et cartographie institutionnelle**

Toute recherche de qualité commence par la connaissance de ce qui a précédé. Un bon point de départ est une revue des recherches existantes. Vous devez tous lire attentivement les recherches théoriques et les études de cas relatifs à la représentation, la citoyenneté, les droits, la gestion des forêts, le REDD et d'autres thèmes de recherche dont les résultats passés peuvent aider à guider votre travail. Vous devez lire et passer en revue la littérature relative à votre zone d'étude, y compris les études ethnographiques et sociologiques et les analyses géographiques, écologiques, forestières et agricoles. Vous devez connaître les lois qui structurent les règles d'accès et d'utilisation des ressources naturelles et déterminent l'environnement institutionnel que vous analysez. Un plan pour votre revue de littérature est suggéré en annexe B.

Une étape préliminaire essentielle du programme de recherche RFGI est d'identifier le paysage institutionnel que vous allez étudier. Vous devez identifier quelles agences d'intervention jouent un rôle important, quelles institutions locales sont impliquées dans la gestion et l'utilisation des ressources, quels pouvoirs elles exercent. Il s'agit d'une cartographie institutionnelle qui doit être faite à travers la documentation et par un examen des textes de lois, avant de réaliser votre travail de terrain. Les détails sur la cartographie institutionnelle sont décrits en annexe C. La revue de la littérature peut inclure la cartographie institutionnelle comme l'un de ses chapitres.

Le RFGI mettra à votre disposition toute documentation dont vous auriez besoin pour votre recherche. Nous avons accès à presque toutes les revues et livres de tout temps et de tout lieu, et dans toutes les langues, y compris les documents sur votre propre pays et site d'étude. En cas de besoin, nous pouvons vous les obtenir mais vous devrez d'abord essayer de les trouver localement. Vous serez également en mesure de trouver des matériaux à travers la bibliothèque du CODESRIA. Si vous ne trouvez pas un ouvrage, contactez Emmanuel Nuesiri à : [enuesiri@gmail.com](mailto:enuesiri@gmail.com). Il a accès à un très vaste réseau de bibliothèques et peut obtenir les documents dont vous avez besoin. Vous n'aurez aucune excuse si vous ne disposez pas de toute la documentation utile à votre recherche. L'accès aux documents de projet nationaux et aux textes de lois sera généralement possible localement. Nous ne serons pas en mesure de vous aider pour ce type de matériau.

## **VII. Conduire des recherches sur le choix et la reconnaissance**

Dans les deux sections qui suivent, des méthodes d'étude des éléments « choix » et « reconnaissance » du programme de recherche RFGI sont proposées. Les questions de recherche de base fournissent une fondation sur laquelle chaque chercheur de RFGI peut développer des questions de recherches parallèles et additionnelles. Ces questions seront utilisées pour la partie comparative du programme. Ce document développe les questions de recherche de base à poser et décrit brièvement les méthodes à employer.

### **A. L'étude du «choix»**

Ce projet examine d'abord la logique sous-jacente aux choix institutionnels faits par les agents d'intervention. Il étudie également les effets sur la démocratie locale de l'acte de choisir, et donc de «reconnaître» différents types de collectivités locales, dans le cadre de ce qu'on appelle les «réformes de décentralisation ». Les gouvernements et les organisations internationales manifestent leur choix des autorités locales en leur transférant des pouvoirs, en menant des activités conjointes ou en sollicitant leur contribution. Par leurs choix, ils transforment le paysage institutionnel local. Par conséquent, l'étude du choix impliquera de comprendre pourquoi ces organes centraux prennent certains acteurs locaux comme

interlocuteurs et pourquoi ils ont choisi de leur transférer certains pouvoirs et responsabilités et pas d'autres.

Nous voulons comprendre comment les acteurs qui conçoivent les politiques et projets prennent en compte la représentation locale. Cela signifie comprendre 1) si la représentation ou la participation est une priorité pour eux, 2) comment ils définissent la représentation et les concepts liés (et souvent substitués) tels que la participation, 3) Quelles mesures ou actes jugent-ils nécessaires pour créer la représentation, et 4) comment - c'est-à-dire à travers quelles mesures spécifiques – traduisent-ils leur compréhension en directives concrètes pour des politiques ou projets. Nous allons considérer chacune de ces questions tour à tour.

L'étude du choix s'effectue à travers l'analyse des lois, des programmes et des documents de projets, et l'interview d'acteurs du gouvernement central, des bureaux des bailleurs de fonds et des grandes ONG. Il s'agit d'une étude « vers le haut », c'est à dire d'une démarche dans laquelle des anthropologues ou des sociologues étudient des sujets très instruits et conscients, ce qui la distingue de la conduite d'entretiens au sein de communautés et institutions villageoises (Nader, 1974). Les choix ainsi révélés peuvent ensuite être réexaminés à travers une recherche dans les zones concernées, afin de comparer les pratiques réelles avec ce que les acteurs centraux croient faire et la façon dont ils comprennent leurs propres actions.

Votre approche « vers le haut » du choix devra être flexible. Vous devrez démarrer les entretiens en sachant ce que vous voulez comprendre et les conduire en tenant compte des circonstances de chaque rencontre. Vous devrez donner confiance aux individus, leur faire comprendre vos objectifs d'une manière rassurante. Cela signifie que vous devez réfléchir très attentivement à la façon dont vous présentez le projet et vous-même, et dont vous élaborez vos questions. Cela vous oblige à maîtriser toute l'étendue des concepts que vous cherchez à mesurer à travers ces entretiens et enquêtes. C'est pourquoi la lecture de ce guide en entier, plutôt que les seules parties discutant explicitement l'instrument d'enquête, est extrêmement importante. En outre, vous devez lire la documentation citée dans ce manuel. Les lectures essentielles seront disponibles sur le site Web sécurisé du RFGI.

## **1. La représentation est-elle une priorité pour les agents d'intervention?**

Les données aidant à répondre à cette question doivent dériver : a) d'un discours (ce que les agents d'intervention disent et écrivent), et b) de la codification (la façon dont ils intègrent des éléments de représentation dans leurs politiques et projets).

Pour accéder aux discours, vous devez interroger les décideurs politiques et les concepteurs et praticiens de projets. Lorsque vous conduisez des entretiens, demandez aux personnes enquêtées, à chaque étape, comment elles définissent leurs termes et ce qu'elles pensent qu'il faut faire pour atteindre les résultats qu'elles visent. Si ou quand elles parlent de la représentation ou de la participation, demandez-leur de définir ce qu'elles entendent par ces termes. Soyez très précis. Pour faire cela correctement, vous devez être conscient de l'étendue des définitions utilisées. Vous voulez apprendre, dans cet entretien, si elles ont une théorie explicite de la représentation ou de la participation, si elles connaissent les théories existantes, ou si elles adoptent simplement une théorie implicite. Vous aurez besoin d'enquêter sur la façon dont elles pensent et comment elles traduisent leurs idées en pratique. Quels éléments exactement doivent être en place pour qu'il y ait une représentation effective ou la participation? Demandez-leur aussi de faire la distinction entre les deux notions. Tentent-elles de réaliser l'une au détriment de l'autre? Que faut-il établir pour que ces deux notions se mettent à exister dans l'arène politique ou dans la zone d'intervention du projet ?

Pour l'étude des priorités des agents d'intervention, vous devez considérer les aspects pratiques suivants :

- Gardez à l'esprit que de nombreux agents d'intervention fusionnent participation et représentation. Ces notions ne sont pas les mêmes. La représentation politique, dont nous parlons, implique l'existence de dirigeants redevables et réactifs vis-à-vis des citoyens. La représentation est une forme de participation, mais la participation est un concept beaucoup plus large qui comprend de nombreux engagements non-représentatifs et non démocratiques. Elle inclut de nombreuses activités qui ne font qu'impliquer les populations locales dans des programmes et projets extérieurs. La participation comprend aussi des forums dans lesquels les voix locales sont entendues. Mais ces voix ne sont pas formellement prises en compte dans la prise de décision. De tels fonctionnements ne sont pas équivalents à la représentation. Ils sont plus proches des conseils privés coloniaux dans lesquels les élites locales partageaient leurs préoccupations avec les officiers coloniaux. Puis, les officiers coloniaux prenaient les décisions. Vous devez vous rendre à vos entretiens avec une compréhension claire de la représentation et de la gamme des significations de la participation afin d'être en mesure d'évaluer ce que les personnes interrogées entendent par ces termes. Ne présumez pas qu'ils ont la même compréhension que vous. Interroger plus profondément pour savoir comment ils définissent leurs termes et ce qu'ils pensent sont les pièces maîtresses dans la traduction de ces concepts en pratiques. En outre, puisque la participation est plus susceptible d'être au cœur de ce que les projets visent à accomplir, il est toujours important pour nous de comprendre ce qui est fait au nom de la participation - de comprendre si oui ou non cela peut être appelé représentation.
- Venez à l'entretien en connaissant le mieux possible la documentation relative aux politiques ou projet que vous étudiez. Venez à l'entretien avec la connaissance du paysage institutionnel local et des acteurs locaux. Lors de l'entretien, cherchez à obtenir de la documentation supplémentaire si elle est disponible. Les entretiens avec les agents d'intervention ou décideurs devraient être conduits après avoir effectué votre revue documentaire et au moins un ou deux voyages exploratoires sur vos sites d'enquête
- Les enquêteurs ne doivent pas poser de questions directes sur la représentation ou la participation avant la fin de l'interview - à moins que la personne interrogée aborde ces questions. Il est essentiel de ne pas poser des «questions suggestives» (questions qui poussent l'interviewé à vous donner les réponses qu'ils pensent que vous recherchez).
- Pour déterminer comment la représentation et la participation s'intègrent avec leurs priorités, demandez aux personnes l'interviewées de lister l'ensemble des résultats environnementaux et sociaux (intermédiaires et finaux) qu'ils visent à accomplir. Déterminez si et où la représentation s'intercale dans cette discussion.
- Pour comprendre l'importance de la représentation et de la participation, demandez à l'interviewé quels éléments du programme sont essentiels et lesquels le sont moins.
- Une fois que la représentation ou la participation est mentionnée par la personne interrogée, demandez-lui:
  - Quelle est l'importance de ces notions pour leurs politiques et projets ?
  - Pourquoi ont-ils inclus la représentation et / ou la participation dans leurs projets ?

- Quelles fonctions la représentation ou la participation remplissent-elles dans le projet ? Faites attention à comprendre exactement ce que votre interlocuteur pense de l'impact sur le projet, sur la population, et sur la durabilité de l'intervention, etc. du fait d'avoir des formes d'inclusion (représentation ou participation). La finalité ici est d'aller loin dans la compréhension de pourquoi ils intègrent la participation dans leur projet, et de ce qu'ils espèrent qu'elle permet d'accomplir.
- Comment la représentation et la participation se manifestent-elles dans les résultats qu'ils décrivent. Amenez votre interlocuteur à être très précis concernant quelles institutions, pratiques, relations, politiques, mécanismes, etc. conduisent à tel ou tel résultat et comment ils y parviennent exactement ?
- Comment considèrent-ils le fait de lier la dégradation des ressources à la représentation ou la participation ?

## **2. Comment les agents d'intervention définissent-ils la représentation et la participation ?**

- Dès que la question de la représentation ou de la participation apparaît dans la discussion, demandez à vos interlocuteurs comment ils la définissent et quels éléments composent ces notions. Évaluez leur connaissance des théories de la représentation et de la participation.
- S'ils utilisent des termes tels que démocratie, représentation, participation, responsabilité, citoyenneté, appartenance, responsabilisation, décentralisation, décentralisation démocratique, ou déconcentration, demandez-leur comment ils définissent ces termes.
- Demandez quelles institutions représentent la population locale et la façon dont elles le font.
- Demandez comment chaque institution représentative des populations locales fonctionne et comment, et par quels moyens, elles représentent celles-ci.
- Pour qu'une institution soit représentative, demandez s'il faut des conditions particulières. Que nécessitent-elles pour être représentative ?
  - Est-ce que les institutions représentatives sont habilitées à prendre des décisions ou sont-elles des organismes qui communiquent les aspirations et besoins locaux ?
  - Après de qui les institutions représentatives locales représentent-elles les populations locales ?
  - La représentation peut-elle se produire sans que ces institutions détiennent le pouvoir de prise de décision ?
  - Quels types de décisions les institutions représentatives devraient-elles prendre ? Quels types de décisions ne devraient-elles pas prendre ?
  - Envers qui les organes participatifs et représentatifs devraient-ils être redevables et à travers quels mécanismes de redevabilité ?

## **3. Quelles sont les mesures ou les actes que les agents d'intervention jugent nécessaires pour permettre la représentation ou la participation ?**

- Pour concevoir la représentation dans leurs politiques ou projets, que pensent-ils qu'ils doivent y inclure?
  - Quels sont les éléments constitutifs d'une représentation effective?
  - De quoi un acteur local a-t-il besoin pour être représentatif?
  - Quels types d'institutions, de mécanismes ou de transferts de pouvoir doivent être mis en place pour qu'une représentation effective se produise?
  - Comment ces mécanismes et institutions conduisent-ils à la représentation?
  - Parmi ces mécanismes, quels sont ceux dont on peut se passer tout en conservant la représentation? Lesquels sont essentiels?

Et / ou

- Pour concevoir la participation dans leurs politiques ou projets, que pensent-ils qu'il faut y inclure?
  - Quels sont les éléments constitutifs d'une participation effective?
  - Quels types d'institutions, de mécanismes ou de transferts de pouvoir doivent être mis en place pour qu'une réelle participation se produise?
  - Comment ces mécanismes doivent-ils fonctionner pour aboutir à la participation?
  - Parmi ces mécanismes, quels sont ceux dont on peut se passer tout en ayant une participation réelle? Lesquels sont essentiels?

**4. À travers quelles mesures spécifiques les agents d'intervention traduisent-ils leur compréhension des notions de représentation et participation en directives concrètes dans leurs politiques ou les projets?**

- Que font-ils réellement pour soutenir la représentation ou la participation?
  - Décrivez les politiques et actions spécifiques
  - Expliquez comment ils fonctionnent.
- Leurs efforts pour soutenir la représentation et / ou la participation posent-ils des problèmes?
  - Quels problèmes ont-ils rencontré?
  - Pensent-ils que ces efforts en valent la peine?
  - Comment fonctionnent-ils concrètement ? Comment ont-ils été conçus, mis en œuvre, reçus?
  - Ont-ils été efficaces? Comment savent-ils qu'ils ont été efficaces? Quels types d'indicateurs ont-ils utilisés ? Quel type d'études ont-ils réalisé?

Le schéma ci-dessus concernant les données requises pour étudier le «choix» est indicatif. Ce n'est pas une liste de questions de recherche ou l'ébauche d'un questionnaire. Des guides d'entretien et des questionnaires (si cet outil est approprié dans votre cas) adaptés doivent être conçus pour chaque institution et chaque agent d'intervention que vous interrogez, dans chaque pays.

A l'issue d'un entretien avec un agent d'intervention, il sera important d'établir le profil de l'interviewé sur les questions de participation, représentation, démocratie et gouvernance. Travaillent-ils ou ont-ils déjà travaillé dans un projet relatif à la participation, la représentation ou la démocratie? Ont-ils eu des formations dans ces domaines? Ont-ils étudié ces questions quand ils étaient à l'université? Comment ont-ils appris sur la participation, la représentation et la démocratie dans leur cursus éducatif et leurs expériences professionnelles ? Cette information est utile pour contextualiser leurs réponses.

## 5. Procédure de la recherche sur le choix

L'étude du choix sera effectuée en deux parties. Tous les chercheurs de tous les pays ou RFGI est présent (qu'il s'agisse de chercheurs travaillant seul ou membres d'une équipe) devront procéder à une analyse du choix comme spécifié dans le premier point ci-dessous. Concernant les pays comportant une équipe de recherche, l'analyse comprendra également le deuxième point ci-dessous.

1. Chaque chercheur devrait procéder à une analyse du «choix» en relation avec les politiques spécifiques qu'il/elle analyse dans le cadre de sa recherche LEGA. Cette étude devrait se dérouler à la fin de la recherche LEGA (bien que certaines questions puissent être posées au début, lors de la réalisation de la revue documentaire au niveau national). Des questions spécifiques sur le «choix» devraient être développées pour les chercheurs LEGA par la personne qui conduit l'étude autonome ci-dessous.
2. Une étude autonome devrait être menée dans chaque pays de base (les pays disposant d'une équipe de recherche complète). Elle devrait se situer à la croisée des interventions REDD et d'interventions forestières similaires, et être conduite par une personne qui ne réalise pas la recherche LEGA depuis le début. Cette étude devrait nécessiter environ trois semaines dans chaque pays. Elle exigera un chercheur sénior afin de conduire l'étude transversalement dans chaque pays, parmi une sélection de pays RFGI, voire à travers tous les pays RFGI. Il est en effet important que ce chercheur soit sénior car la nature de l'étude vers le haut exige un accès facile aux acteurs situés au plus haut niveau et une aptitude à mettre à l'aise les décideurs politiques et les concepteurs de projets des gouvernements nationaux et des organisations internationales.

### B. L'étude de la reconnaissance

#### 1. Mesurer la reconnaissance

Lorsqu'elle est choisie, à travers un partenariat ou un renforcement de ses pouvoirs, une institution locale est reconnue. La reconnaissance est quantifiée à travers les pouvoirs réels (décisions, ressources, compétences, etc.) transférés et les institutions auxquelles ils sont transférés. Elle peut être analysée et évaluée par les chercheurs RFGI en examinant les pratiques des politiques et projets REDD, PES ou autres cibles. Qui fait quoi et avec qui? Quels pouvoirs sont transférés et à qui? S'agit-il de pouvoirs discrétionnaires? Les autorités disposent-elles de suffisamment de pouvoir pour être réactives vis-à-vis des besoins locaux? La population locale dispose-t-elle de pouvoirs significatifs? Les transferts de pouvoirs sont-ils conditionnels ou sécurisés? Sont-ils faits en faveur d'autorités élues ou d'autres autorités parallèles? Existe-t-il de nouveaux procédés ou moyens par lesquels les populations locales peuvent obtenir la redevabilité de leurs dirigeants?

La mesure de la reconnaissance se fait par l'analyse des changements apportés par de nouvelles lois et interactions dans les relations institutionnelles et dans la répartition des pouvoirs (voir l'annexe F sur la REDD et ce qu'elle fait). Elle comporte deux composantes principales. La première consiste à analyser les changements dans les règles et les transferts de compétences. La seconde consiste à interviewer les acteurs et évaluer l'effectivité des règles et transferts ; le degré de leur mise en œuvre dans la pratique, en faisant appel à d'autres méthodes. Ces entretiens et autres méthodes permettront également

d'évaluer les règles non écrites appliquées à côté de celles écrites ; règles qui rendent possible ou impossible l'exercice de nouveaux droits et pouvoirs.

## 2. Mesurer les effets de la reconnaissance

La reconnaissance façonne trois éléments de la démocratie locale : la représentation, la citoyenneté et le champ public. La représentation en revanche se compose de la redevabilité et de la réactivité (Manin, Przewski et Stokkes 1999). La redevabilité est constituée de contre-pouvoirs (Agrawal et Ribot 1999) mais implique à la fois la communication et la sanction - et bien sûr le pouvoir / les capacités de s'engager dans ces activités. La réactivité concerne la manière dont les autorités reconnues réagissent et répondent aux besoins et aspirations de la population. La citoyenneté est la capacité qu'ont ces populations d'influencer ceux qui les gouvernent. Le champ public est l'ensemble des pouvoirs qui sont détenus par une autorité publique.

Comprendre les effets de la reconnaissance sur ces éléments de la démocratie nécessitera de faire passer une série de questionnaires auprès des autorités et populations locales. Ces questionnaires devront traiter les situations d'avant et d'après la reconnaissance, et devront être appliqués dans des zones où la reconnaissance a eu lieu et des zones où elle n'a pas eu lieu, afin de les comparer (approche transversale, en contrôlant autant que possible les autres sources de variation).

## 3. Mesurer les effets de la REDD sur la représentation

A travers les choix institutionnels, la REDD va façonner la représentation en changeant les institutions locales, les pouvoirs qu'elles détiennent et la redevabilité auxquelles elles sont sujettes. Elle peut également affecter la représentation en modifiant diverses règles d'utilisation et d'accès aux ressources, ce qui crée de nouvelles lignes de conflit ou de coopération qui inspirent ou forcent l'engagement des populations avec leur gouvernement. Cet engagement va mettre en relief le paysage existant ou modifié de la représentation à travers les demandes satisfaites ou rejetées des populations. En ce sens, les effets la REDD sur la représentation devraient être étudiés à travers 1) une analyse des effets de la REDD sur le paysage institutionnel, et 2) une analyse de cas réels de demande, conflit ou réparation survenant dans le contexte de la REDD et d'interventions similaires.

Mesurer les changements dans la représentation nécessitera d'abord un état des lieux des autorités locales – quelles autorités agissent et détiennent des pouvoirs dans les zones touchées par la REDD et autres interventions. Cela sera fait à travers une cartographie institutionnelle à mener dans le cadre de votre revue de la littérature, complétée par les observations de terrain. Une discussion détaillée de la cartographie institutionnelle se trouve en annexe C.

Le deuxième volet de l'étude des changements dans la représentation nécessite d'évaluer les changements dans la réactivité et la redevabilité des autorités locales. L'analyse de réactivité implique une analyse des moyens de réponse, tandis que l'évaluation de la redevabilité requiert une analyse des mécanismes de redevabilité disponibles et exercés.

En complément de cette méthode, les changements dans la représentation peuvent être évalués par l'analyse de l'évolution de la correspondance entre décisions prises au niveau local et besoins et aspirations locaux.

### iii. Représentation: La réactivité et la redevabilité



La représentation démocratique est composée de la réactivité et la redevabilité. La réactivité requiert la capacité de répondre aux demandes et la possession de pouvoirs. Elle suppose des ressources et compétences permettant d'entendre, comprendre, synthétiser, traduire en mandats, et transformer en politiques les demandes. La redevabilité est la raison de ces réponses. Elle implique l'existence de sanctions positives et négatives qui obligent les autorités à répondre.

Pouvoirs : La capacité de répondre

Une analyse de la réactivité implique premièrement une analyse des pouvoirs d'agir des autorités locales. Quels pouvoirs possèdent les autorités que vous avez identifiées pendant la cartographie institutionnelle - exécutif (prise de décision et mise en œuvre), législatif (élaboration des règles) et judiciaire (règlement des différends) ? Ces pouvoirs sont-ils suffisants pour atteindre des objectifs qui s'accordent avec les valeurs adoptées, comme la gestion et l'utilisation des ressources ou la réduction de la vulnérabilité face au changement climatique ? Est-ce que les pouvoirs détenus par ces autorités s'accordent avec ce que les personnes relevant de leur circonscription apprécient ? Sont-ils suffisamment significatifs pour inciter les populations locales à agir pour influencer leur exercice ? Sont-ils discrétionnaires – à savoir peuvent-ils s'exercer librement ou bien l'autorité en question les met-elle en œuvre en réponse à un commandement venu d'en haut ?

Le pouvoir d'agir ou de répondre est constitué de nombreux facteurs, matériels et discursifs. Il peut être utile de l'analyser en relation avec les compétences et connaissances, les relations sociales et les ressources matérielles telles que les finances, le territoire, la terre ou les forêts sur lesquelles les autorités locales ont compétence ; c'est à dire ont le pouvoir de modifier l'accès aux ressources et de mobiliser des personnes (experts ou travailleurs) et les hautes sphères de l'Etat - afin d'obtenir des experts, des bulldozers, des financements, d'influencer la législation, etc. Assurez-vous d'être précis sur la façon dont vous caractérisez ces pouvoirs. Qu'est-ce que ces personnes sont capables de faire ? Qu'est-ce que la loi les autorise à faire et qu'ont-ils les moyens de faire en pratique ?

Lorsque les pouvoirs sont détenus par les autorités locales, il est également important d'évaluer la sécurité avec laquelle ils sont détenus. S'ils sont transférés de manière conditionnelle, cela va produire une redevabilité vis-à-vis de ceux qui les ont transférés. S'ils sont transférés définitivement, l'autorité peut les exercer plus librement. Il est important d'évaluer au moyen d'entretiens et par l'examen des lois concernées si les autorités locales ont une connaissance sûre des pouvoirs qu'elles exercent. La manière de réaliser le transfert a également de l'importance. Si les pouvoirs sont transférés en référence à la constitution ou à un amendement à la Constitution, ou par le biais de la législation nationale, ils sont généralement relativement sûrs. Ils le sont moins s'ils sont transférés par décret ou ordonnance administrative.

Les pouvoirs relevant de la compétence d'une autorité locale constituent le « champ public » lorsque cette autorité est une autorité publique. Les processus démocratiques s'exercent dans ce champ. On y trouve l'ensemble des pouvoirs qui motivent les populations locales à agir en tant que citoyens dans les processus visant à influencer l'état.

La mesure de la forme du champ public nécessite une compréhension des règles juridiques et politiques et des règlements administratifs qui permettent et contraignent l'action publique, ainsi qu'une évaluation de leur pratique. L'observation de la pratique révélera un large éventail de contraintes qui façonnent et remodelent le champ public local - comme les partis politiques, les normes et les valeurs locales, les pouvoirs des autorités parallèles locales, etc.

## La redevabilité

La redevabilité est également une forme de pouvoir. Elle pondère l'exercice du pouvoir par une autorité donnée. Il existe de multiples mécanismes de reddition de comptes - tout comme il existe de multiples formes de pouvoir et de moyens d'exercer le pouvoir. La reddition de comptes est exercée à travers une grande variété de mécanismes. Cela inclut les élections, des réunions publiques, des exigences de déclaration publique, le rappel, la magie, la protestation, la surveillance par un tiers, etc. Certains de ces mécanismes sont décrits dans l'annexe E.

L'analyse de la reddition de comptes est une analyse : 1) des moyens de sanction légaux dont disposent les autorités, et 2) de la pratique de la sanction. Les chercheurs doivent examiner les actes d'autorité et les réactions des gens vis-à-vis de ces actes. Cela peut être fait en interrogeant les gens sur les actes passés et en leur demandant s'ils étaient ou pas satisfaits de ces actes, et s'ils ont fait quelque chose par rapport à cela. Cela peut également être obtenu en examinant la nature de la participation à des événements ou moments au cours desquels les autorités sont tenues de rendre compte (comme les élections, les manifestations ou les réunions publiques) et en examinant le caractère du débat public au cours de tels moments (ce que disent par exemple les journaux et les médias).

L'analyse de la manière dont la REDD et d'autres interventions liées au climat façonnent la redevabilité repose en partie sur l'analyse des changements dans les lois, qui nous informe sur l'évolution des compétences des différentes autorités. Mais pour caractériser les moyens dont les populations locales disposent pour exercer un contre-pouvoir, il faut recourir à l'observation des changements dans leurs actions (dans l'exercice de leurs compétences) et tenter de suivre les facteurs qui ont permis à la sanction d'avoir lieu. Cette capacité peut changer avec l'irruption de la REDD et d'autres interventions climatiques car les gens pourraient recevoir de nouveaux moyens d'action, plus d'actes du gouvernement auxquels s'opposer. Ils pourraient percevoir le gouvernement comme ayant plus de revenus, au point de penser que cela vaille la peine de l'influencer. Ils pourraient maîtriser de nouveaux mécanismes à travers lesquels exercer le contre-pouvoir.

### ***Correspondance entre les décisions et les besoins / aspirations – Mesurer la représentation en tant que résultat***

A ce stade, l'analyse de la représentation est basée sur le traçage de processus et l'observation participante ethnographique - l'observation de la relation entre action et redevabilité. La représentation peut également être analysée par corrélation. Les politologues ont tendance à mesurer la représentation en corrélant les besoins et aspirations exprimés avec les décisions et les résultats politiques. Ceux-ci peuvent être évalués au moyen d'enquêtes sur les besoins et aspirations et par l'observation du degré de correspondance entre les réponses politiques et ces besoins et aspirations. Cette relation peut également être examinée en faisant des sondages auprès des populations locales pour voir si elles estiment que leurs besoins et leurs aspirations sont satisfaits. Le traitement statistique et l'analyse des corrélations entre besoins et aspirations d'une part, et réponses ou résultats politiques d'autre part, ne fourniront pas une analyse sociologique fine telle que souhaitée par RFGI, mais elles peuvent compléter notre analyse ethnographique pour nous donner un ensemble plus robuste de résultats.

Certaines des questions fondamentales qui doivent être posées pour comprendre les relations de représentation sont les suivantes:

- **Les gens pensent-ils que leurs dirigeants valent la peine d'être d'influencés?**

- **pensent-ils qu'ils peuvent les influencer?**
- **Les dirigeants savent-ils ce que les gens veulent?**
  - Vous devez mesurer les besoins et les aspirations.
  - Vous devez interviewer des leaders pour voir ce qu'ils comprennent des besoins locaux et des aspirations.
- **Les décisions reflètent-elles les besoins et les aspirations des gens?**
  - Vous devez observer les décisions et les comparer aux besoins et souhaits exprimés par les gens.
    - Quelles sont les décisions prises?
    - Les gens aiment-ils ce que font les dirigeants (et ont-ils compris le contexte - à savoir les ressources, les compétences et les lois - et les contraintes dans lesquelles ils les dirigeants décident)?
  - Qu'est-ce que les dirigeants prétendent essayer d'atteindre et essaient-ils de répondre aux besoins et aspirations des gens ?
- Expliquer cette relation ou l'absence de relation
  - Expliquer pourquoi les dirigeants savent ou ne savent pas ce dont les gens ont besoin et ce qu'ils veulent obtenir.
    - Interviewer les dirigeants et les populations pour comprendre leur relation
  - Expliquer pourquoi les dirigeants répondent ou ne répondent pas aux besoins et souhaits des populations.
    - Evaluer les conditions qui permettent ou empêchent les décisions de tenir compte des besoins et des aspirations (connaissances, compétences, redevabilité)
  - Qu'est ce qui détermine que la réactivité se produise ou pas?
  - Qui a demandé, qui a répondu et pourquoi?
  - Les services qui donnent satisfaction aux gens ont-ils été demandés?
  - Ces services viennent-ils seulement d'arriver?
  - Est-ce que les gens préféreraient ces services?

Adopter une approche quantitative pour ces questions peut être utile. La séquence des mécanismes causaux qui sont impliqués dans toute la gamme des questions de représentation, dans le cadre théorique du choix et de la reconnaissance, est la suivante. Les intérêts/préférences des citoyens MENENT aux signaux/mandat, CONDUISANT à la réactivité (par des mesures politiques), ABOUTISSANT à des résultats politiques QUI INSPIRENT l'évaluation par les citoyens du niveau de satisfaction des résultats, CE QUI SE TRADUIT par des actes de redevabilité qui expriment les préférences des citoyens (évaluation positive ou négative de mesures).

Pour concevoir des outils empiriques, ainsi que permettre aux chercheurs RFGI de faire face au cadre théorique excessivement complexe de cette étude, présenté dans le schéma ci-dessus, il est important de décomposer le cadre théorique en différentes composantes pouvant faire l'objet de recherches empiriques.

Prenons un exemple : nous voulons comprendre et analyser les choix institutionnels faits par les élites politiques au niveau national. Ces choix sont notre variable dépendante. Parmi le petit nombre de questions visant à comprendre les raisons de ces choix, nous devrions inclure toutes celles qui révèlent comment les facteurs influencent les choix politiques des élites (ces facteurs constituent les variables indépendantes). Certes, ce cas particulier pourrait ne pas être un exemple approprié pour l'analyse quantitative, mais penser en termes de variables dépendantes et indépendantes peut vous aider à rester concentré sur la question fondamentale qui est abordée.

Si l'on passe maintenant de la question du choix à celle de la reconnaissance, nous devons nous intéresser à la façon dont les choix institutionnels affectent les résultats de la

démocratie. Les choix deviennent donc la variable indépendante. Ils constituent l'acte de reconnaissance. Leurs effets sur la démocratie - la représentation, la citoyenneté, le champ public - sont les variables dépendantes. Nous devons donc clarifier les effets de la reconnaissance de différentes institutions sur ces trois composantes de la démocratie.

Par exemple, dans le cadre de notre analyse de la représentation, nous nous intéressons à la manière dont la reconnaissance par un organisme externe affecte la légitimité d'une institution donnée et la confiance des citoyens en elle. La confiance envers une institution aura une incidence sur les attentes envers cette institution, les types de demandes formulées et les mesures de redevabilité exercées. La manière dont une institution est reconnue peut aussi influencer la façon dont les dirigeants en son sein répondent aux demandes locales, et déterminer, jusqu'à un certain point, si ces réponses reflètent les besoins de ceux qui reconnaissent ou de ceux qui sont servis par les institutions reconnues. Ces questions nous obligent à penser la légitimité et la confiance comme étant des variables dépendantes et nous obligent donc à identifier un proxy de mesure permettant de caractériser la légitimité et la confiance. Ce résultat (les effets de l'autorité locale sur la légitimité) pourrait se prêter à la recherche par questionnaire, à condition de compléter la démarche par une enquête ethnographique qualitative portant sur les relations des collectivités locales, voire sur d'autres thèmes.

La partie quantitative de ces protocoles de recherche est encore incomplète. Les instruments d'enquête permettant de caractériser les effets de la reconnaissance seront développés par l'équipe centrale du RFGI et par les chercheurs au cours du premier mois du programme. Ces instruments devront être adaptés à la situation de chaque pays et aux études de cas de chaque chercheur. Vous devez élaborer une description succincte mais claire de vos variables dépendantes et indépendantes les plus importantes, en accord avec vos hypothèses et questions de recherche.

### ***Comprendre la perception locale de la représentation***

La mesure de la représentation exigera également que nous comprenions ce que signifie la représentation pour la population locale. Nous avons besoin de comprendre la signification pour les populations locales de termes tels que «participation», «représentation», et «démocratie,» ainsi que les termes locaux qui se rapprochent le plus de ces concepts. Nous avons également besoin de comprendre la conscience qu'ont les populations locales de leur droit intrinsèque à être entendu et à influencer ceux qui les dirigent ou gouvernent. Existe-t-il un mot local pour désigner la possibilité ou le droit de façonner les autorités locales, leurs décisions ou leurs actions? Existe-t-il localement une préoccupation à être représenté ou à disposer d'autorités locales élues qui gouvernent de manière active et redevable? Comprendre la perception locale de la «représentation» est un élément important de la compréhension de la mise en place d'autorités locales représentatives et de la collaboration des populations locales en tant que citoyens avec ces autorités. Les attentes des populations vis-à-vis des collectivités locales sont également très importantes. Lorsque ces attentes sont très faibles, un gouvernement local parfaitement conçu peut inspirer peu d'engagement et manquer de réactivité pour la production de résultats. Les gens peuvent se désengager même si les possibilités d'influence sont présentes. Ces attentes pourraient s'expliquer par une histoire de la performance institutionnelle - une autre variable à laquelle les chercheurs devraient s'intéresser.

Les interviews peuvent porter sur ce que les personnes attendent de la représentation, la manière dont elles apprécient la représentation, la façon dont elles la comprennent, et comment elles la rendent opérationnelle - c'est-à-dire, quels sont d'après elles les éléments

constitutifs de la représentation, ses composantes et les relations entre ces composantes. Dans ce processus, il est important de comprendre l'expérience des gens avec la démocratie et la participation. Ces gens sont-ils engagés dans des processus participatifs ou dans des institutions démocratiques? Comment comprennent-ils les objectifs et les résultats de ces processus et comment y conçoivent-ils leurs propres rôles? Enfin, il sera important de comprendre si et comment ces conceptions évoluent en fonction de la REDD et de des interventions portant sur l'adaptation.

Comprendre comment les gens pensent la représentation sera une toile de fond indispensable à toute évaluation de la représentation locale.

#### iv. Mesure de la Citoyenneté et de l'appartenance

Grâce à votre cartographie institutionnelle et à l'analyse de la représentation, vous aurez identifié quelles institutions possèdent quels pouvoirs, à qui elles sont redevables dans l'exercice de ces pouvoirs, et comment les institutions, leurs pouvoirs et leurs responsabilités ont changé avec l'avènement de la REDD et d'autres interventions sur le changement climatique. Comment les changements induits par les politiques climatiques sur la répartition des pouvoirs et la redevabilité entre institutions affectent-ils les citoyennetés locales et autres formes d'appartenance ? Le RFGI est préoccupé ici par les changements de l'équilibre entre appartenance en tant que citoyen ou sujet dépendant d'une autorité publique représentative, et appartenance en tant que membre d'autres types d'autorités telles que les groupes basés sur l'identité ou l'intérêt.

Ici, la préoccupation centrale du RFGI est d'évaluer à quel point la REDD et les autres interventions climatiques déterminent si les gens s'engagent ou pas en tant que citoyens, derrière des autorités publiques démocratiques élues. Dans quelle mesure les collectivités locales élues ont-elles des pouvoirs suffisants sur les ressources naturelles pour répondre aux besoins et aspirations locales (évaluées à travers l'analyse des pouvoirs de représentation) et dans quelle mesure les gens ont-ils les moyens d'influencer l'exercice de ces pouvoirs (évaluée à travers l'analyse de la redevabilité)? Les gens pensent-ils que leurs dirigeants valent la peine d'être influencés? Et qu'ils peuvent les influencer? Quand et pourquoi exercent-ils cette influence et comment?

Cette étape de la recherche RFGI, avec son accent sur la citoyenneté et l'appartenance, interroge pourquoi les gens s'identifient avec leur gouvernement local élu ou d'autres structures des collectivités locales, et s'ils trouvent ces institutions légitime. A quels groupes les populations locales adhèrent-elles et pourquoi? Nous analyserons comment ces sentiments et la manière dont les gens agissent ont changé avec l'arrivée de la REDD et des mesures d'adaptation au climat. En résumé, nous évaluerons comment l'appartenance et l'identification, ainsi que l'engagement actif avec les autorités dirigeantes, ont évolué avec les changements dans la répartition et l'équilibre des pouvoirs entre institutions locales. Deux relations doivent être étudiées. Dans la première, l'identité et l'appartenance sont les variables dépendantes et les changements de pouvoir entre institutions sont les variables indépendantes. Ces changements de pouvoirs ont-ils changé les groupes auxquels les personnes appartiennent et avec quelle vigueur et profondeur ces liens sont-ils perçus ? Dans la deuxième relation, l'engagement des citoyens est la variable dépendante alors que l'identité et l'appartenance sont les variables indépendantes. De cette manière, nous suivons la chaîne causale 1) de la répartition des pouvoirs entre institutions, 2) aux formes d'appartenance et d'identité disponibles et attrayantes pour les populations locales, 3) aux engagements avec l'autorité et l'influence des populations locales sur la gouvernance.

L'équilibre des pouvoirs entre le gouvernement local élu, le gouvernement local nommé, les

ONG, les autorités coutumières, les entreprises et les individus, se déplace avec la mise en œuvre de la REDD et des autres actions sur le climat, et il en est de même de l'appartenance et l'identification. Par exemple, lorsque les pouvoirs publics se déplacent du champ public vers des institutions basées sur l'identité (coutumes, religion, langue, lieu d'origine) ou l'intérêt (profession, organisations non gouvernementales, etc.), l'espace de la citoyenneté publique pourrait se réduire. Les pouvoirs des gouvernements locaux élus sont diminués, de même que la motivation des populations locales à s'engager avec eux et agir en tant que citoyens pour tenter de les influencer. Les autorités parallèles sont renforcées dans un tel changement. En retour la légitimité du gouvernement élu local est diminuée.

Comme les pouvoirs publics sont déplacés vers des institutions parallèles, RFGI examinera dans quelle mesure les identités et les appartenances se déplacent, et dans quelle mesure la perception de la légitimité des institutions, notamment des collectivités locales, évolue, pour les populations concernées. La réallocation de pouvoirs et ressources peut changer les appartenances. Nous souhaitons comprendre jusqu'à quel point ces changements fragmentent ou facilitent l'intégration de la société politique et l'engagement populaire auprès des instances dirigeantes. Nous souhaitons également comprendre jusqu'à quel point les changements d'appartenance transforment les citoyens en sujets ou inversement. Sous quelles autorités et jusqu'à quel point les gens sont-ils capables d'influencer ceux qui les gouvernent et sont-ils maintenus comme simples sujets de ces autorités.

Les questions qui nous intéressent, à étudier avant et après que la mise en œuvre d'activités REDD et d'adaptation aient reconfiguré les jeux de pouvoir entre institutions locales sont les suivantes:

- Dans quelle mesure les gens pensent-ils qu'ils appartiennent à des institutions différentes dans l'arène locale ; jusqu'à quel point souhaitent-ils appartenir à ces institutions?
- Sur quoi repose leur sentiment d'appartenance et est-il modifié par les changements dans l'équilibre des pouvoirs entre institutions locales?
- Dans quelle mesure se sentent-ils capables d'influencer les décisions de ces institutions (en particulier celles liées aux interventions climatiques et à la gestion et l'utilisation des forêts);
- A travers quelles institutions exercent-ils une influence sur les décisions liées aux ressources;
- Quelles institutions sont perçues comme faisant de la foresterie, ou mettant en œuvre des activités REDD et d'adaptation;
- Quelles institutions sont perçues comme s'engageant (cas observables);
- Quelles institutions sont perçues comme devant prendre des décisions?
- Quand et comment se fait l'engagement avec ces institutions?

Quelques questions sur la citoyenneté doivent être ajoutées, notamment:

- Comment les populations locales comprennent-elles leurs droits et leurs obligations en ce qui concerne les interventions REDD, les interventions d'adaptation, et d'autres décisions concernant l'utilisation et la gestion des forêts;
- Comment comprennent-elles leurs droits et obligations à l'égard de l'élaboration des lois et projets connexes;
- Comment expliquent-elles les origines de leur droit d'agir pour influencer le REDD, l'adaptation, la gestion et l'utilisation des forêts ;
- Quels moyens d'action (mécanismes de redevabilité et compétences et ressources nécessaires pour les utiliser) perçoivent-elles comme étant à leur disposition?
- Comment expliquent-elles leur engagement, le manque d'engagement ou de désengagement avec les pouvoirs publics?

- Qu'attendent-elles des autorités locales élues?
- Comment expliquent-elles leurs attentes envers les élus locaux?

Il est également important d'évaluer la perception qu'ont les populations locales de leur capacité à influencer la politique et les politiques à un niveau plus élevé.

- Les populations locales ont-elles le sentiment qu'elles sont en mesure d'influencer les processus décisionnels nationaux?
- A travers quels canaux? Quels exemples peuvent-elles citer?

## **v. Évaluer le champ public**

La mesure des pouvoirs des autorités publiques est une mesure du champ public. En étant privatisées par des particuliers, des sociétés ou des organisations non gouvernementales, et désécularisées en faveur d'autorités coutumières ou religieuses, les ressources publiques sont retirées du champ public. Par conséquent, il est important d'examiner l'équilibre des pouvoirs entre le champ public et ces autres domaines afin d'évaluer l'étendue du champ public. Cette évaluation sera un résultat de votre analyse de la distribution du pouvoir. Les décisions et pouvoirs, ressources et opportunités qui sont soumis à la prise de décision publique constituent le champ public.

Cette analyse comprendra une évaluation, fondée sur l'analyse ci-dessus des acteurs, des compétences de ces acteurs et de leurs relations de redevabilité, et des pouvoirs discrétionnaires (exécutif, législatif et judiciaire) détenus par des autorités généralement redevables à la population dans son ensemble (par rapport à ces pouvoirs). Comment ces pouvoirs et ces relations de redevabilité sont-ils favorisés par un environnement juridique favorable ou défavorable, et comment sont-ils créés et exercés dans la pratique? Comment les gouvernements et les autres agents d'intervention créent-ils et limitent-ils l'exercice local des pouvoirs publics et leur contestation? Comment les populations locales créent-elles et exercent-elles des relations publiques de redevabilité ?

## **C. Note sur les méthodes**

L'étude RFGI est un programme de recherche avec méthodes mixtes. Les méthodes spécifiques devant être appliquées par chaque recherche seront développées par le chercheur en collaboration avec son chef d'équipe et/ou l'équipe de base RFGI. Les sources principales de données pour ce programme seront: 1) la littérature (scientifique, grise et légale), 2) des enquêtes qualitatives, 3) des enquêtes quantitatives, 4) des entretiens structurés, 5) des entretiens semi-structurés, 6) des processus de traçage, et 7) des techniques ethnographiques d'observation participante. Il existe de nombreuses sources qui vous permettront d'apprendre davantage sur les techniques de recherche en sciences sociales. Dans vos propres propositions de recherche, nous attendons de vous que vous élaboriez un ensemble de méthodes qui peuvent vraisemblablement vous aider à obtenir les données nécessaires pour répondre aux questions que vous posez. Vous devez faire attention à utiliser des méthodes compatibles avec le temps qui vous est alloué pour votre recherche, ainsi qu'avec vos moyens et compétences. Quelques excellents articles vous aideront à comprendre les différentes méthodes disponibles pour traiter le type de questions posées par RFGI: Brockington 2008; Brady et Collier 2004; Agrawal et Ribot 1999 parmi tant d'autres. Ces articles et bien d'autres documents seront mis à la disposition de l'équipe de recherche sur un site protégé par un mot de passe.

L'équipe de base RFGI va développer des instruments de recherche que toutes les équipes pourront utiliser. Ces instruments sont en cours d'élaboration. Cependant, ils ne sont pas destinés à remplacer les méthodes ou les instruments que vous allez utiliser. Ils les

complèteront et vous permettront de produire des données précises pour l'analyse transversale d'un sous-ensemble de questions RFGI.